

## 4 BILAN ET DIAGNOSTIC

### 4.1 La commune en chiffres

#### La population

Jusqu'au milieu du siècle passé, la population de Thônex se chiffrait à moins de 2'000 habitants. Ce n'est qu'à compter du début des années 1960 que la commune a connu une évolution démographique considérable. Dans les années 1960 et 1970, elle est due principalement à la construction des immeubles bordant la rue de Genève "élargie". D'autres opérations de taille variable ont, durant les décennies suivantes, permis le constant développement de la commune. Le nombre d'habitants a ainsi été multiplié par six, entre 1950 et 2000, pour atteindre plus de 13'000 habitants en 2006 (13'251 à fin 2007).

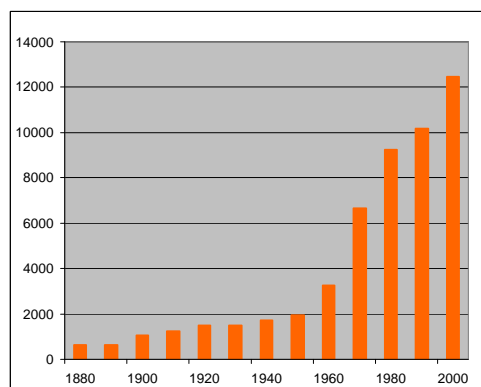


Fig. 7 : Evolution de la population depuis 1880

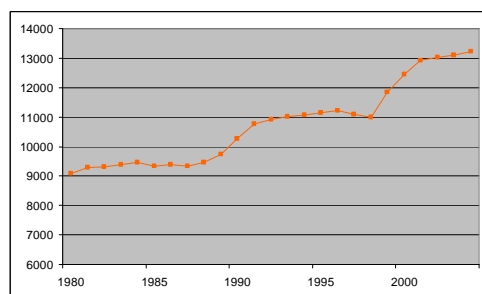


Fig. 8 : Evolution de la population depuis 1970

L'évolution démographique récente montre une succession de deux courtes phases de forte croissance, à la fin des années quatre-vingts et à la fin des années quatre-vingt-dix, entrecoupées de phases plus longues de stabilisation relative.

La structure par âge de la population est caractérisée par une certaine stabilité au fil des années. La part des jeunes dans la population de Thônex a pris de l'importance : un quart des habitants ont moins de 20 ans actuellement. La part des personnes âgées est égale à la moyenne cantonale, elle a faiblement progressé depuis une vingtaine d'année. En revanche, la catégorie des personnes en âge d'être actives est légèrement sous-représentée par rapport à la moyenne cantonale, alors qu'elle était auparavant au contraire légèrement surreprésentée.

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et+
<b>1980</b> THO (Canton)	25,3% (24,2%)	63,1% (62,6%)	11,6% (13,2%)
<b>1990</b> THO Canton	22,1% (21,1%)	65,9% (65,5%)	12,1% (13,4%)
<b>2006</b> THO Canton	24,8% (21,87%)	59,5% (63,3%)	15,6% (14,8%)

Fig. 9 : Structure de la population par tranches d'âge

La part des personnes d'origine étrangère est quant à elle de 33% (en 2006), alors qu'elle se monte à 38% pour la moyenne cantonale.

### Les logements

Le parc de logement a connu assez logiquement une croissance parallèle à celle du nombre d'habitants. Il n'a donc pas cessé de croître, avec un pic particulièrement important de 1970 à 1975 et de 1998 à 2000. Durant ces périodes, le taux d'accroissement annuel de logements se situait en effet entre 7 et 14%.

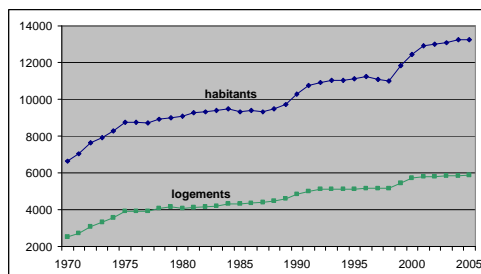


Fig. 10 : Evolution comparée de la population et des logements depuis 1970

La structure des logements montre quant à elle une relative stabilité dans le temps. Les villas représentent environ 20% de la totalité des logements.

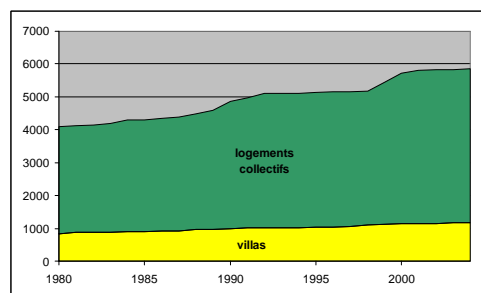


Fig. 11 : Structure du logement depuis 1980

La surface moyenne d'un logement est de 85m<sup>2</sup>, c'est-à-dire comparable à la moyenne cantonale. Les données relatives au nombre de pièces informent quant à la vocation communale d'accueil de familles. Les logements de 5 pièces et plus sont en effet surreprésentés en regard de la moyenne cantonale. Cette vocation est d'ailleurs confirmée tant par la taille des ménages - la proportion d'entre eux constitués de 3 à 6 personnes étant supérieure à celle du canton dans son ensemble - que par la densité d'habitant par logement, 2,26 pour Thônex contre 2,11 pour le canton.

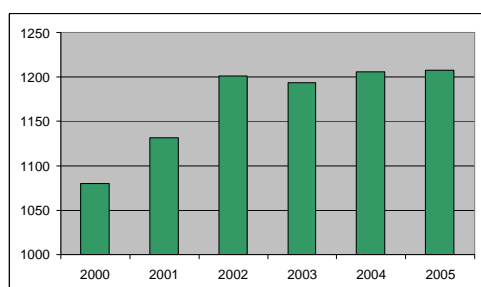
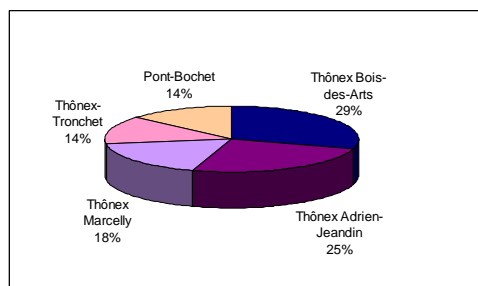


Fig.12 : Evolution du nombre d'élèves

### La scolarisation

Le nombre d'enfants scolarisés a connu un important accroissement entre 2000 et 2002, lié notamment à la construction de nombreux logements à la fin des années 1990, en particulier au chemin du Curé-Desclouds. Depuis lors, les effectifs se sont cependant stabilisés.

Ils se répartissent entre cinq établissements scolaires. Quatre d'entre eux sont localisés dans la partie centrale densément urbanisée de la commune, alors que l'établissement de Pont-Bochet se situe de manière excentrée, au nord du territoire communal.



**Fig.13 : Répartition des élèves dans les collèges (SRED, 2005 depuis 2000**

Une étude prévisionnelle des besoins scolaires<sup>6</sup> concluait, en 2002, à une saturation générale des équipements scolaires, mais prévoyait, dans le même temps, une régression à court terme des effectifs. Cette prévision s'est confirmée avec pour effet que, mise à part la rénovation du groupe scolaire Marcellly-Tronchet, la commune n'a, jusqu'à aujourd'hui pas eu besoin d'envisager de gros projets de construction scolaire.

Une étude plus récente du Service de recherche en éducation (SRED)<sup>7</sup> prévoit même une diminution du nombre d'élèves jusqu'en 2009, avec un effectif prévu de 1084 élèves, contre 1'174 en 2005. Cette régression pourrait cependant être contredite en cas de réalisation du Plan localisé de quartier (PLQ) Etienne-Chennaz.

A partir de 2010, l'étude prend en compte la première étape du PAC MICA, soit 1'300 logements sur les 2'500 prévus, réalisés selon un rythme de 200 logements annuels entre 2010 et 2015. Chaque année, ce seraient ainsi entre 50 et 80 enfants qui rejoindraient les effectifs scolaires de la commune, ce qui ne manquerait pas de conduire rapidement les établissements scolaires à la limite de leurs capacités. La concrétisation de l'ensemble du projet de l'Etat, engendrerait en effet à terme une augmentation des effectifs scolaires de l'ordre de 650 à 750 élèves, soit 33 à 38 classes supplémentaires.

Pour répondre à ces besoins, le projet prévoit la création de huit classes supplémentaires à l'école de Pont-Bochet et la construction de deux groupes scolaires sur le site. Le financement de ces nouvelles installations n'en demeure pas moins particulièrement problématique pour la commune. Si les prévisions d'effectifs doivent évidemment être adaptées au projet définitif du PAC MICA, soit au nombre total des futurs logements, la question du financement milite néanmoins en faveur d'une réalisation du projet par étapes, sur une durée de 25 à 30 ans et d'une

<sup>6</sup> Ortis et ass (2002), *Thônex - Evaluation des besoins scolaires par quartier*.

<sup>7</sup> Etude réalisée en 2006.

intégration des équipements scolaires lors de la phase d'élaboration du projet final.

### **La population active et les emplois**

La population résidante active s'élevait à 6'019 personnes en 2000<sup>8</sup>. Le taux d'activité de la population est ainsi de 49,6%, soit environ 4 points de moins que la moyenne cantonale. Cette donnée contribue à confirmer le caractère familial des ménages thônésiens.

Le nombre de chômeurs inscrits est de 392 personnes (en décembre 2005). Le taux de chômage a connu une forte progression entre les années 2002 et 2005, passant de 4,5% à 6,5%. Il reste toutefois inférieur à la moyenne cantonale, qui atteignait en décembre 2005 le taux de 7,3%.

Les emplois selon les activités économiques se répartissent en 2001 de la manière suivante : 87 personnes sont employées dans le secteur primaire (2%), 788 (18%) dans le secondaire et 3404 (80%) dans le tertiaire. Le profil des emplois communaux apparaît ainsi légèrement plus lié à l'industrie que celui du canton considéré dans son ensemble (15% d'emplois dans le secteur secondaire à l'échelle du canton). La moitié de tous les emplois offerts sur le territoire de la commune n'en sont pas moins rattachés au domaine de la santé et du social, c'est-à-dire au secteur tertiaire.

Comme cela est le cas de l'ensemble des communes d'Arve-Lac, le nombre d'emplois par personne active est globalement faible à Thônex, en regard de la moyenne cantonale. Ce ratio excède effectivement à peine 0,7, alors qu'il s'élève à près de 1 pour le canton dans son ensemble et dépasse même 1,4 pour la ville de Genève. Afin de maintenir au minimum ce rapport, il sera par conséquent nécessaire de créer de nouveaux emplois dans le courant des prochaines années, notamment dans le cadre du projet MICA.

### **Les pendulaires**

Etant donné le nombre relativement faible d'emplois offerts sur le territoire communal, plus

---

<sup>8</sup> Recensement fédéral de la population de 2000.

de 85% des actifs résidant à Thônex se rendent quotidiennement dans une autre localité pour exercer leur activité professionnelle. Le nombre de destinations de travail est par ailleurs important, puisqu'il s'élève en effet à près de 50. Environ 2% des navetteurs thônésiens se déplacent au-delà des frontières cantonales dans le cadre de leur profession.

Près de la moitié des pendulaires actifs (46%) utilisent la voiture pour se rendre à leur travail. Ce moyen de transport dépasse de loin les transports en commun (30%) et la moto (10%). La mobilité douce n'apparaît que peu privilégiée par les personnes actives de Thônex, dans la mesure où seuls 7% des pendulaires actifs se déplacent vers leur lieu de travail à vélo ou à pied<sup>9</sup>.

Dans le même temps, les entreprises sises sur le territoire communal emploient 3'200 actifs ne résidant pas à Thônex. Tout comme pour les personnes actives de Thônex, la voiture représente le moyen de locomotion le plus largement utilisé par les navetteurs entrants.

---

<sup>9</sup> L'utilisation des transports publics et le recours à la mobilité douce pourraient, sans conteste, être augmentés, considérant que plus de la moitié des pendulaires travaillent par exemple en ville de Genève, à savoir une destination bien desservie par les lignes de trams et de bus et pourvue de pistes cyclables.